

- RÈGLEMENT JEUNE PUBLIC -

La participation au Festival suppose l'acceptation du présent règlement.

Date limite d'inscription des films : 15 juin 2025

- Les films inscrits sont considérés pour tous les programmes jeune public du Festival : **familles, scolaires et adolescents** (de 2 à 16 ans).
- Les programmes jeune public sont ouverts aux **films de fiction en prise de vue réelle et aux films d'animation**.
- Les films sélectionnés dans les programmes scolaires concourent pour le **Prix des Écoles**.

CONDITIONS RELATIVES À L'INSCRIPTION

- 1.** Le Festival est ouvert à tou-te-s les réalisateur·rice·s et producteur·rice·s de courts métrages, **sous réserve que tout ou partie de la production soit européenne ou provienne de l'un des 38 pays MEDIA** (Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tunisie, Ukraine) ainsi que la Suisse et le Royaume-Uni.
- 2.** Les films réalisés doivent être de **format vidéo** (seuls les formats DCP et HD seront acceptés pour la diffusion des films), ne pas dépasser **30 minutes**, avoir un **copyright 2024 ou 2025** et **ne pas avoir été inscrits à une précédente édition** du Festival de Brest.
- 3.** L'inscription doit se faire **avant le 15 juin 2025**.
- 4.** L'inscription se fait uniquement via la plateforme **www.shortfilmdepot.com**

Association Côte Ouest

3 rue Amiral Linois - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France
+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr
Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 65 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700

CONDITIONS RELATIVES À LA SÉLECTION DES FILMS

5. L'équipe jeune public du Festival visionne les films. Le résultat de la sélection est transmis à la producteur-rice ou au contact ayant inscrit le film.
6. Les films présélectionnés seront conservés pour archivage et pourront être présentés à la **vidéothèque** professionnelle du Festival.

CONDITIONS RELATIVES AUX FILMS RETENUS PAR LE FESTIVAL

7. L'avis de sélection finale sera communiqué par e-mail **au plus tard le 31 août 2025**.
La programmation complète sera dévoilée sur le site internet du festival **début septembre 2025**.
8. Les films sélectionnés devront être envoyés à l'adresse communiquée par le Festival.

CONDITIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION

9. Diffusion télévision et Internet

Les participants cèdent à l'association Côte Ouest, à titre gratuit, le droit de reproduction et de diffusion sur des chaînes hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, sur Internet ainsi que sur tout support papier, électronique et/ou numérique, des extraits et/ou des images des films sélectionnés dans le cadre du Festival.

Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et seront dans tous les cas **limités à 3 minutes**. Ces extraits ne seront utilisés que dans le cadre de reportages d'information ou d'actualité dédiés au Festival, d'émissions télévisées ou web, d'interviews télévisées ou web et/ou d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour le Festival actuel ou futur.

Les participant.es autorisent également l'association Côte Ouest, à titre gratuit, à réaliser un **montage audiovisuel d'extraits** de plusieurs films sélectionnés et à le diffuser sur tous supports à des fins promotionnelles en France et à l'étranger.

Association Côte Ouest

3 rue Amiral Linois - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France
+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr
Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 65 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700

LES PRIX DES ÉCOLES

10. Le **jury** sera composé de l'ensemble des classes participant au Festival.

11. Un **Prix des Écoles** sera décerné pour chaque programme scolaire. Les prix remis aux lauréats seront dotés par le Festival.

IN FINE

12. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation de ce règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Brest.

Association Côte Ouest

3 rue Amiral Linois - BP 31 247 - 29 212 Brest cedex 1 - France

+ 33 (0)2 98 44 03 94 - www.filmcourt.fr - brestfestival@filmcourt.fr

Association Loi 1901 - SIRET : 347 804 700 000 65 NAF : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR50347804700